



## Probleme avec mon conjoint et contrat de location appartement

Par **sheridana**, le **17/12/2010** à **19:19**

Bonjour,

Je viens vers vous car je ne sais pas quoi faire j'espere que vous allez m'aidez car je suis au bout.

Je vis actuellement avec ce qui devrait etre mon conjoint. Nous louons un appartement tous les deux je suis locataire et lui co locataire.

Il a decide du jour au lendemain qu'il ne voulait plus faire sa vie avec moi, mais ne veux pas partir.

Il a recommence a boire avec son copain et ils boivent a la maison jusqu'a etre soul, il ne me respecte pas il me parle mal...

Quand il boit il est assez violent et j'ai peur qu'un jour il me frappe. Dans la mesure ou il ne veut plus vivre avec moi il me pourri la vie.

J'aimerais savoir quel recours je possede dans la mesure ou je ne peux pas le mettre dehors, que si je pars et que lui reste je suis tenue de payer quand meme le loyer pendant un an apparemment, que c'est ma famille qui s'est porter garante.

Surtout qu'il n'ai qu'intérimaire et qu'il commence a louper le travail car il boit trop et n'est pas en état d'y aller le lendemain.

J'espere que vous m'aidez .

Par **Marion2**, le **17/12/2010** à **19:54**

Garant pendant 1 an seulement ? Vérifiez bien.

Vous n'êtes pas locataire et lui co-locataire, vous êtes co-locataires tous les deux.

Vous faites une lettre recommandée avec accusé réception au propriétaire du logement en disant que vous quittez ledit logement.

Votre co-locataire devra assumer seul les loyers et s'il ne le fait pas, il sera fait appel au garant.

Par **mimi493**, le **17/12/2010** à **20:31**

S'il y a clause de solidarité vous devenez caution du locataire restant en place, après la fin de votre préavis (3 mois si location vide)

Selon la rédaction de la clause de solidarité, cette caution peut se dénoncer pour qu'elle n'agisse plus au prochain renouvellement du bail ou non

Par **Marion2**, le **17/12/2010** à **21:21**

C'est une personne de la famille de Shéridana qui s'est portée garante.

Par **sheridana**, le **21/07/2011** à **17:37**

Merci pour vos réponses

suite de mon problème j'ai donc bien fait la lettre et je suis partie simplement mes parents sont garants et il s'agit d'une caution solidaire

il ne paie pas le loyer n'a plus de travail et je ne rien faire d'après l'agence et ce pendant 6 ans.

Pour que cela se finisse il faut qu'il trouve un autre garant ou quitte l'appartement mais il ne veut rien faire je ne sais plus quoi faire j'en peux plus

Cela fait trois de loyer en retard ce qui porte le montant dû à 1900 € et rien n'est fait mes parents se rendent malade et lui ne veut rien savoir

J'ai peur que cela finisse mal aidez moi je suis à bout je sais plus quoi faire

Que puis je faire pour cette histoire de garant ?

Par **mimi493**, le **21/07/2011** à **17:41**

Déjà, vous êtes devenu caution solidaire au bail, en sus de vos parents, s'il y a une clause de solidarité au bail (donc le bailleur peut se retourner contre vous en sus de vos parents).

Il faut relire l'engagement de caution de vos parents, sa forme est très réglementée et beaucoup sont entachés de nullité.

Elle dit quoi sur la durée de l'engagement ?

Par **sheridana**, le **22/07/2011** à **12:06**

la durée d'engagement indiqué est de 6 ans il me semble mais je vérifierais ce soir

Par **sheridana**, le **04/08/2011** à **21:02**

oui la durée d'engagement est bien de 6 ans

i